

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 112

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 31

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« le terme de trois ans »,

les mots :

« son échéance triennale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.